

POUR UN OBSERVATOIRE DES FINANCES PUBLIQUES AFRICAINES

(OFIPAF)

Quand je me suis posé la question de ma contribution au présent numéro de la revue AFRILEX, je m'étais tout d'abord proposé d'évoquer l'adaptation des finances publiques locales des pays d'Afrique noire francophone à leurs fonctions¹, mais finalement, le sujet de l'observatoire des finances publiques africaines l'a emporté, vu son urgence – encore aurait-on du mal à trouver ce qui, dans cette partie de l'Afrique, n'est pas urgent ; et c'est sans doute cette multitude d'urgences qui rend l'action si brouillonne !

Il existe bien un Observatoire des fonctions publiques africaines². Il existe pareillement un Observatoire international des prisons (OIP) dont plusieurs sections nationales opèrent en Afrique noire francophone³. Pourquoi n'existerait-il pas un observatoire des finances publiques africaines ?

L'observatoire peut être défini comme « 1. *un établissement spécialement affecté aux observations astronomiques, ... 2. Lieu d'où l'on peut observer, aménagé pour l'observation. 3. organisme chargé de rassembler et de diffuser des informations relatives aux faits politiques, économiques, sociaux* ». Et observer, c'est « 1. *examiner attentivement, considérer avec attention pour étudier ; 2. Regarder attentivement pour surveiller, contrôler ; 3. Prêter attention à ; remarquer, constater, noter* »⁴.

Dans le cas présent, l'observatoire doit être compris comme cet établissement spécialement affecté à l'observation des finances publiques des pays d'Afrique, afin de les étudier, de les examiner, de les surveiller attentivement et de faire des constatations, de rassembler des informations sur ces finances et de diffuser les bonnes et mauvaises pratiques relevées ; soit une forme de contrôle implicite qui ne délivre ni blâme ni satisfecit.

¹ Cet écrit, en cours de rédaction, paraîtra sans doute dans la même revue en son temps.

² La création de *l'Observatoire des fonctions publiques africaines* (OFPA) remonte à 1991 ; il a donc vingt ans révolus aujourd'hui : 04 BP 0595 Cadjèhoun, COTONOU – BENIN.

³ *L'Observatoire international des prisons* (OIP) a été créé en 1990 à Lyon ; parmi les sections actives, on peut compter celles du Sénégal, du Mali ou du Cameroun.

⁴ Toutes ces définitions sont extraites du Larousse, version 2005, p. 745.

Et donc, un Observatoire des finances publiques africaines (OFIPAF), pourquoi (et surtout pourquoi faire) ? Sous quelle forme ?

I – La nécessité d'un Observatoire.

Les finances publiques africaines souffrent de nombreux maux qui leur sont infligés par ceux qui sont chargés de la gérer, parfois sous la poussée des citoyens eux-mêmes. Cette situation leur est fort préjudiciable. Et les études sont nombreuses qui décrivent combien la corruption⁵ a un impact très négatif sur elles et le développement du continent en général. Mais la corruption est devenue un terme générique pour désigner toute une série de réalités sur lesquelles il convient de mettre le doigt. Il reviendra à l'observatoire de relever, décrire avec minutie toutes ces formes de maladies des finances publiques africaines si l'on veut en guérir ; le recouvrement de la santé est au prix d'un juste diagnostic.

A – les maladies infantiles des finances publiques africaines.

Il s'agit de maladies infantiles, mais aussi de maladies contagieuses. Infantiles, parce qu'elles naissent très vite après les indépendances, comme si ceux qui ont lutté, parfois au risque de leur vie, voulaient se payer rapidement des services rendus ; contagieuses, parce qu'elles se sont très vite répandues d'un pays à l'autre. Elles sont nombreuses et variées ; nous n'en retiendrons que quelques-unes, ici.

1° La première de ces maladies est, sans conteste, la corruption. Il s'agit de la corruption au sens pénal du terme – et qui est donc pénalement punissable. Selon cette terminologie, on entend par corruption « le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique de solliciter ou d'accepter des présents, des dons ou des avantages en contrepartie de services relevant de sa fonction ». Cette vénalité est une quasi-généralité dans tous les Etats

⁵ Encore faut-il dire que les conceptions sur cette notion sont si variables qu'on s'y perd parfois. Si le terme peut signifier une perversion, une dégradation, un pourrissement ou une perte de sens moral, il convient de retenir ici le sens de trafic d'influence et des formes diverses et variées d'abus de pouvoir. On évalue à des centaines de milliards les sommes perdues pour le développement en Afrique du fait de la corruption : 150 milliards d'euros en 2011 selon le Centre africain de formation et de recherche administrative pour le développement.

La 7^e session du *Forum africain sur la modernisation des services publics et les institutions de l'Etat* tenue à Rabat les 27 et 28 juin 2011 insiste sur la nécessité de la combattre si l'on veut donner des bases solides au développement du continent.

africains⁶. Certes, on a parfois voulu lui trouver des causes d'atténuation de responsabilité en évoquant la faiblesse des salaires, mais même les personnes les mieux rétribuées de l'Etat ne sont pas exemptes de ce comportement hautement répréhensible. On a aussi parfois incriminé la culture de solidarité familiale qui existe sur le continent ; mais la même culture proscriit, avec véhémence, toute forme de vol ! Les domaines où cette corruption, active ou passive, d'origine interne ou internationale⁷ est la plus pernicieuse, sont ceux des impôts ou des douanes. A cause d'elle, les Etats perdent des sommes énormes en recettes fiscales et douanières. Ces importants manques à gagner interdisent ainsi de nombreux investissements publics. On parle aussi de la « grande », mais aussi de la « petite » corruption⁸. Mais évidemment, les formes de la corruption sont aussi diverses qu'il existe de services que la puissance publique peut être appelée à rendre. Ainsi, ne voit-on pas des professeurs livrer à leurs élèves ou leurs étudiant(e)s des sujets d'examens contre des rémunérations en espèces ou en nature ! De même, les policiers utilisent leur uniforme pour pratiquer un véritable racket sur les chauffeurs des moyens de transports en commun. Et on pourrait multiplier les exemples.

Le premier rôle de l'Observatoire sera de cerner, région par région, Etat par Etat, l'impact de cette corruption dans les différents domaines pourvoyeurs des ressources étatiques, en particulier ceux des impôts et de la douane ; il s'agira aussi pour lui de tenter de trouver des explications judiciaires et dans la mesure de ses possibilités, de proposer des voies de correction. Sans préjuger de quoi que ce soit, il faudra montrer comment la corruption conduit à une certaine impuissance de l'Etat face à ses tâches aussi bien régaliennes que face à son rôle d'acteur du développement ou d'orientation de l'économie.

2° Le détournement de deniers publics est tout aussi pernicious que la corruption. Souvent, dans les années soixante-dix, en Afrique, les deux étaient confondus dans l'esprit de bien des personnes. De nombreuses études lui ont été également consacrées. Il s'agit pour toute personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public de

⁶ Tous les Etats du monde sont, certes, concernés par cette gangrène, mais ceux d'Afrique bien plus. Et comme tout est une question de proportion, là où les mêmes sommes représentent peu par rapport au produit intérieur brut, ailleurs, elles sont non seulement très élevées, mais ont un impact bien plus néfaste.

⁷ Les conventions internationales qui entendent la combattre sont nombreuses et variées : convention de l'OCDE de 1997, des Nations-Unies de 2003, de l'Union européenne, etc.

⁸ Voir par exemple, la revue *Politique africaine*, n° 83, octobre 2003 : Giorgio BLUNDO et Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN, *La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest*, édit. Karthala.

soustraire des biens ou des deniers pour des fins autres que celles prévues. Au fond, le détournement de deniers publics n'est rien d'autre que du vol de biens publics⁹. Et lors de leur chute, tous les chefs d'Etat africains qui ont dû quitter le pouvoir dans des circonstances violentes ont été chaque fois accusés d'avoir détourné de deniers publics pendant la période de leur exercice du pouvoir¹⁰. Et dans cet usage personnel des deniers publics, leurs ministres, les directeurs de services centraux, les grands commis de la république, les chefs de circonscriptions administratives ne sont pas en reste. Il en résulte que de nombreux projets ne sont pas réalisés, qu'ils soient financés sur des ressources nationales ou sur des aides internationales au développement¹¹. Dans de nombreux pays, ces actes sont considérés comme des crimes par la législation nationale, parfois passibles de la peine capitale. Et pourtant, rien n'y fait ! Sans doute parce que les coupables ne sont jamais arrêtés et ne sont jamais sanctionnés !¹²

L'Observatoire doit, ici, jouer aussi un rôle : celui de la constatation et de la dénonciation devant l'opinion publique nationale et internationale. D'ailleurs cette dernière est plus souvent crainte que l'opinion publique nationale. Mais la seule dénonciation est insuffisante ; l'Observatoire devra proposer une éthique et une nouvelle gouvernance faisant appel aux ressorts historiques et culturels afin de modifier les comportements.

3° Les gaspillages des ressources publiques. Le gaspillage est également l'une des caractéristiques des finances publiques africaines. Gaspillages dans la mesure où de nombreuses dépenses sont sans intérêt pour le progrès social et économique des pays. Ainsi, est-on surpris des nombreuses conférences, des colloques, des symposiums, des ateliers et autres rencontres nationales pour étudier le même problème alors que les solutions sont été dégagés dans une réunion précédente, dont il suffit de mettre les préconisations en application. On est toujours surpris de constater que les mêmes études

⁹ Un certain vocabulaire a pu évoquer « les kleptomane » publics africains, pour désigner des ministres, sinon ces chefs d'Etats africains, atteints de cette manie compulsive à « puiser » dans les caisses de l'Etat.

¹⁰ On pense au président du Mali, Moussa TRAORE, en 1991, et plus récemment, aux présidents BEN ALI de Tunisie et MOUBARAK d'Egypte, en 2011.

¹¹ Elle s'est souvent répétée, cette histoire de fonctionnaires internationaux, du FMI, de la BIRD, du PNUD qu'on amène au fin fond de la brousse pour leur montrer les puits réalisés grâce aux prêts ou aux dons d'aide et où l'on ne trouvait rien, parfois à peine une excavation qui a pourtant coûté des millions de dollars !

¹² Pour détecter les détournements de deniers publics, des cours des comptes ont été créés dans de nombreux Etats ; parfois on a institué des juridictions pénales spécifiques ; enfin, depuis quelques années, on va naître des vérificateurs généraux (cas du Mali ou du Rwanda). Malgré cette multiplication des institutions de surveillance, les détournements se poursuivent.

sont demandées deux ou trois années de suite à des cabinets dits de « consultants » et qui empochent des sommes énormes, mais qui se contentent de recopier les rapports les uns des autres. Si on y ajoute les nombreux voyages à l'étranger pour participer à des conférences dont l'incidence est nulle pour le pays, mais qui permettent de toucher des per diem ou des frais de mission, on aboutit à des sommes non négligeables inutilement dépensées. Et on ne parle pas des projets d'investissements initiés, mais jamais achevés ou de travaux totalement inutilisables. Tous ces gaspillages résultent soit de la mauvaise gestion, c'est-à-dire d'une méconnaissance des règles d'une saine gestion des finances publiques, soit tout simplement d'une sorte de légèreté qui ne prend pas en compte la peine des contribuables¹³. Il y a comme une sorte d'insouciance que l'on appelle souvent la mal-gouvernance africaine. Mais il est évident que nombreux de gestionnaires financiers n'ont pas encore appris ou compris le prix de l'argent. Les générations montantes commencent à le mesurer.

Manifestement, l'Observatoire aura un rôle à jouer dans ce sens, en aidant à la prise en compte de la rareté de l'argent, du coût et de la sueur qu'il représente et qu'en conséquence, il doit être utilisé à bon escient.

4° Enfin, le manque de transparence dans les questions financières. Les administrations africaines ont gardé de l'héritage colonial un penchant prononcé pour le secret et l'hermétisme. Les questions relatives aux finances publiques sont parmi les plus ardues du droit. La matière a toujours rebuté bon nombre d'étudiants des sciences juridiques. Si à cette difficulté naturelle on ajoute le secret et un vocabulaire inaccessible, on aboutit aisément à l'opacité. Et c'est précisément l'un des défauts majeurs des finances publiques africaines. Sans doute les régimes politiques se sont « démocratisés » et on explique mieux aux citoyens le fonctionnement des institutions publiques, mais en matière de finances publiques, on reste dans le même halo nébuleux. Les termes utilisés sont souvent incompréhensibles ou peuvent avoir des sens totalement différents de celui de la vie courante¹⁴. Ce vocabulaire très spécifique n'est pas de nature à rendre la matière accessible au plus grand nombre. A cela, il faut ajouter une autre difficulté : les finances publiques sont

¹³ A cet effet, on pourrait se rappeler utilement la phrase de Claude BETTEILHEIM : « Quand on cesse de compter, c'est la peine des hommes que l'on oublie ».

¹⁴ Il suffit de penser au mot « crédit » qui signifie habituellement une avance ou un prêt d'argent et qui en finances publiques ne désigne qu'une « autorisation de dépenser » !

censées faire la synthèse dans un seul document de tous les engagements de la société. Pour cela, elles empruntent dans leur rédaction le vocabulaire de toutes les sciences sociales : la sociologie, la santé, la sécurité sociale, le droit commercial, le droit fiscal. Ceci n'est pas sans donner l'impression d'un fouillis où il est très difficile de se repérer. Et lorsque l'on aborde la question des dépenses publiques, on n'est pas davantage mieux servi. Entre les dépenses de fonctionnement, d'équipement, d'investissement, de transfert et autres, le citoyen ordinaire peine à se retrouver. Or, on a aujourd'hui l'impression que cette difficulté d'accès à la matière est volontairement entretenue par les spécialistes ou tout simplement les pouvoirs publics.

Il est évident que l'Observatoire aura pour mission de lever le voile sur ce que les initiés essaient de cacher, car le secret est une source de pouvoir¹⁵. Celui qui sait apparaît comme indispensable pour la société et il peut faire accroire ce que bon lui semble. Dans une société démocratique, la transparence financière est un dû au peuple¹⁶.

Mais si ces maux se sont développés de façon aussi importante, c'est parce qu'on a oublié les fonctions principales des finances publiques. L'Observatoire aura aussi pour mission de les rappeler sans relâche.

B – Le rappel des fonctions des finances publiques.

Un observatoire ne se justifie pas seulement par les maladies qui frappent les finances publiques africaines. Certes, cette mission est capitale, dans la mesure où elle permettra de mettre en lumière les actes et comportements qu'il importe de corriger. Mais l'Observatoire aura aussi pour fonction de rappeler les bons comportements, c'est-à-dire les fonctions que les Etats ont toujours voulu assigner aux financements publics. Ceux-ci doivent assumer deux rôles, l'un de promotion de la cohésion sociale et l'autre la satisfaction d'un certain nombre de besoins collectifs.

1° La promotion de la cohésion sociale.

¹⁵ La société africaine traditionnelle a beaucoup cultivé l'art du secret. Ainsi, les devins, les initiés et les sorciers sont redoutés, parce que détenteurs de secrets que les autres ignorent.

¹⁶ En Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire a, depuis longtemps, adopté une directive sur la transparence dans la gestion des finances publiques (*directive n° 02/2000/CM/UEMOA*) du 29 juin 2000, abrogée et remplacée par la *directive n° 01/2009/CM/UEMOA* et son annexe du 27 mars 2009. Mais les comportements des administrations financières des Etats membres n'ont pas fondamentalement changé.

Dans l'un de ses articles demeuré fameux, malgré son ancienneté¹⁷, le professeur Paul AMSELEK démontre que les finances publiques sont nées en même temps que l'Etat. Or l'Etat n'est rien d'autre qu'un certain niveau de l'organisation sociale. Ce niveau est celui qui vient après le clan et la tribu qui sont des structures si petites qu'une force publique de protection n'est pas nécessaire : elle est assurée par le groupe tout entier. Dès que le groupe atteint une certaine dimension, sa protection nécessite des moyens plus importants et pour les réunir, on a recours à une « contribution commune », quelle que soit la forme que celle-ci peut prendre, qu'elle soit en prestations de services ou en nature ou enfin sous forme pécuniaire¹⁸. Or qui dit impôt, dit aussitôt finances publiques. La sécurité et l'ordre public apparaissent ainsi comme les premiers besoins de la société. Ceux-ci vont vite être accompagnés de l'administration et de la mise en place d'un centre de coordination des ordres, c'est le pouvoir monarchique. On en connaît l'histoire. Cependant, à ces fonctions vont venir s'ajouter l'offre de biens ou de services à l'ensemble de la société. Ainsi, aujourd'hui, toutes les sociétés demandent et exigent de leurs finances publiques qu'elles assurent une mission de cohésion sociale en permettant à chacun de bénéficier des biens indispensables à sa survie¹⁹. Les auteurs le disent à satiété : les budgets publics constituent les mécanismes les plus adaptés aujourd'hui de répartition du produit intérieur brut²⁰. Ils permettent de corriger un certain nombre d'inégalités. Et il est exact que les allocations familiales, les bourses d'études constituent de puissants leviers pour tenter d'éviter le creusement de différences sociales préjudiciables à l'équilibre social.

Que ce soit dans le cadre d'études générales ou dans celui de monographies, l'Observatoire se devra d'éclairer l'opinion sur les efforts ou les non-efforts des pouvoirs publics africains ou de tel ou tel Etat. Cette fonction pédagogique est l'une de celles qui lui échoit tout naturellement.

2° La satisfaction de besoins collectifs.

¹⁷ Paul AMSELEK, *Peut-il y avoir un Etat sans finances ?* in Revue de droit public et de science politique (RDP) de 1983,

¹⁸ Cette origine militaire de l'impôt est confirmée par de nombreux auteurs historiens, par exemple, Gabriel ARDANT, *Histoire de l'impôt*, Fayard, deux tomes, 1972.

¹⁹ En France, le revenu de solidarité active ou la couverture maladie universelle en sont des illustrations. Ailleurs, dès qu'un malheur frappe une partie de la société, on mobilise les moyens financiers de l'Etat pour tenter d'apporter les soulagements nécessaires.

²⁰ Stéphanie DAMAREY, *Finances publiques*, Gualino Lextenso éditions, 2010, p. 13 ou Sékou SISSOKO, *Les finances publiques, de la théorie générale, des expériences du Mali*, Edit. Mballou, mars 2004, p. 59.

Les ressources publiques servent à financer les besoins collectifs. Historiquement, ceux-ci n'ont cessé de varier et d'augmenter en qualité et en quantité. Certains demeurent invariables : du temps du Jules César, le peuple voulait « du pain et des jeux »²¹, il en est toujours avide aujourd'hui, car « ventre creux n'a pas d'oreille » et on ne peut demander à celui qui a faim d'être productif. Cependant, de nombreux autres besoins sont apparus : le besoin d'éducation, comme bien collectif, le besoin de santé, le besoin de culture, de moyens et voies de communications, etc. Sous des formes directes ou indirectes, l'Etat tente de répondre à ces multiples demandes sociales, qu'il ne peut financer qu'à travers le budget, c'est-à-dire à travers la dépense publique. Cependant, le financement de ces besoins ne peut être satisfait qu'après l'accomplissement des fonctions régaliennes de l'Etat, celles d'assurer l'administration générale, l'administration de la justice, l'ordre et la sécurité. On sait que, malheureusement, la structure des finances publiques africaines se fait presque exclusivement au bénéfice de ces fonctions et la marge de manœuvre est si faible que la satisfaction des besoins collectifs évoqués ci-dessus semble une gageure. Une autre contrainte vient d'ailleurs s'ajouter, celle du poids de la dette dont il faut assurer le service des intérêts et le remboursement du principal. Il en résulte que des arbitrages douloureux sont souvent à faire entre besoins tout aussi importants les uns que les autres.

Evidemment, il n'est pas question que l'Observatoire s'érige en donneur de leçons, encore moins en guide des choix à opérer. Cependant, en tant que « promontoire qui permet de voir au loin », l'Observatoire pourra jouer le rôle de ce phare qui, en mer, grâce à ses quatre faisceaux lumineux, rend visibles les récifs et permet aux capitaines vigilants d'éviter l'échouage.

Si donc, on a ainsi exposé les raisons qui justifient la création d'un Observatoire des finances publiques africaines, se pose la question de savoir quelle est la forme la mieux appropriée pour répondre à un tel défi ?

II – La forme de la structure.

Il importe tout d'abord de préciser que l'Observatoire ne viendra concurrencer personne ni ne viendra en doublon à aucune structure existante. Encore que l'abondance de biens dans ce domaine ne nuit. Mais la spécificité de l'Observatoire oblige à dire qu'il sera

²¹ « panem et circenses », selon l'expression latine !

différent de *Transparency International*²². Cette ONG traque sous tous les ciex la corruption et dresse un état de ce fléau dans les différents points du globe. Cependant,

Deux formes principales s'offrent à nous pour mettre à jour une telle structure : la forme parapublique ou administrative sous parrainage international ou la forme associative indépendante. Chacune de ces formes juridiques présente des avantages, mais également des inconvénients, au regard de l'objectif.

A – La structure parapublique internationale.

Pour accomplir sa tâche, l'Observatoire des finances publiques africaines peut choisir la forme d'une structure administrative, sous égide des Etats africains ou tout simplement de l'Union africaine. Au fond, il s'agit tout simplement d'en faire une administration ayant pour mission d'étudier les finances publiques africaines et de faire des propositions de corrections. Le statut qui serait alors le sien serait tout proche de celui de l'Observatoire des fonctions publiques africaines. Cette association d'Etats est une structure créée à la suite d'une conférence de vingt-trois ministres²³ chargés de la fonction publique dans leur pays respectif. Son objet est de « collecter des informations sur l'état des fonctions publiques, apprécier les problèmes communs et réfléchir à des solutions adaptées, identifier des programmes ou des projets régionaux tendant à une meilleure coopération et s'associer à toutes les activités d'études et de recherche concernant les fonctions publiques africaines »²⁴.

Cette formule présente, certes, des avantages, mais comporte des graves inconvénients. Parmi les avantages, on notera certainement la collaboration plus facilement acquise des gouvernements lorsqu'il s'agit de mener des enquêtes sur le fonctionnement de leurs institutions. Ainsi, l'association ou la structure peut compter sur les rouages nationaux pour transmettre les ordres de coopération avec les enquêteurs. Deuxième avantage, c'est que le financement des activités risque d'être moins périlleux, dans la mesure où l'organisation bénéficie de contributions des Etats membres. Encore que, vu le caractère

²² Créée en 1993 par l'allemand Peter EIGEN, ancien directeur de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), dite plus souvent Banque Mondiale et dirigée aujourd'hui par la canadienne Huguette LABELLE.

²³ L'association regroupe aujourd'hui vingt-huit (28) Etats membres.

²⁴ Eléments décrivant les missions de l'OFPA relevés en page d'accueil de son site (www.ofpa.net au 28 janvier 2012).

impécunieux de nombreux Etats, on constate malheureusement que, souvent, ils ne versent pas les contributions auxquelles ils sont assujettis. Enfin, disposant de moyens financiers, la structure pourra recruter les personnels permanents ou temporaires dont elle a besoin.

Mais face à ces avantages, que d'inconvénients ! Le premier est manifestement relatif à l'indépendance de l'association. En effet, comment les Etats accepteront-ils de livrer toutes les informations qui peuvent être gênantes pour eux ? Ils auront tendance à taire certains secrets qui ne sont pas en leur faveur. Si ce ne sont pas les Etats qui restent muets, ce sont les enquêteurs qui se censureront eux-mêmes pour ne pas diffuser certaines informations, de peur de déplaire aux Etats, de provoquer leur ire et par suite de les inciter à une coupure des financements. Autre inconvénient : l'organisation parrainée par les Etats dispose certes de moyens humains, mais elle n'intègre pas la « société civile » comme actrice principale de son action. Elle va chercher des « professionnels » de la consultance et par suite, son travail reste fondamentalement technocratique ; les études se voudront « scientifiques », mais seront souvent déconnectée de la « vraie vie », de la réalité du terrain.

Pour toutes ces raisons, la structure et les statuts que nous proposons pour l'Observatoire des finances publiques africaines sont tout à fait différents.

B – Une association indépendante.

Les principes de base sur lesquels doit reposer l'Observatoire que nous préconisons pour les finances publiques africaines sont les suivants : il ne s'agit pas d'être « contre » tel ou tel Etat, pas davantage « pour » tel ou tel autre. Il ne s'agit pas d'être en opposition à ; il s'agit de contribuer à une meilleure gestion des finances publiques dans et par les Etats africains. Mais il s'agit surtout de garantir la liberté de parole des enquêteurs ; ils doivent disposer de la plus grande des libertés pour dénoncer les faits et gestes contraires à toute bonne gouvernance financière ; leurs travaux doivent être revêtus de la plus grande impartialité et de fait être tout à fait crédibles. Se posera alors souvent la question de l'accès aux sources d'information. Cet obstacle ne peut être levé que par un appel à la transparence si les Etats veulent se rendre crédibles aux yeux de leurs opinions publiques et aux yeux de l'opinion publique internationale. Si *Transparency International* ou *Amnesty International* obtiennent les résultats qui sont les leurs, c'est précisément en mettant cet argument en

avant ; et il ne s'agit pas de faire un chantage aux Etats. La contrepartie de la confiance des Etats en fournissant les informations nécessaires à des bonnes analyses, justes et équilibrées sera la qualité des observations présentées à l'opinion publique ; ce sera tout simplement le sérieux et la qualité du travail livré au public.

La seule garantie possible de ces principes, c'est la constitution d'une association libre, pour dire court, une association Loi 1901 française, mais disposant d'une implantation dans chacun des Etats africains. De ce fait, elle devient une organisation non gouvernementale. Si le statut est donc celui d'une ONG, il faut toutes les bonnes volontés qui se reconnaissent dans l'impératif d'un contrôle des finances publiques africaines à partir d'un point de vue de la société civile se retrouvent et fédèrent leurs forces, leurs moyens financiers et intellectuels. C'est la raison de ce texte qui constitue un appel à nous retrouver pour une entreprise qui semble utile à tous.

Evidemment, les obstacles ne vont pas manquer, surtout au début. Le scepticisme peut être source de démobilisation : « A quoi bon ! tant d'autres se sont déjà engagé dans ce combat, mais pour quels résultats », se diront certains. Mais la certitude d'échouer ne réside-t-elle pas dans l'inaction, c'est-à-dire d'éviter d'entreprendre ?

Aussi, pour tous ceux qui se reconnaissent dans cet appel, il suffit de se signaler par un message sur les coordonnées que l'on trouvera ci-dessous. La cause de l'Afrique, la cause de ses finances publiques en vaut la peine.

Eloi DIARRA,

Professeur de Droit public, spécialité Finances publiques

Université de Rouen ; 3, avenue Pasteur, 76186 ROUEN Cedex

Eloi.Diarra@univ-rouen.fr

Tél. 02 32 76 97 71 ; fax. 02 32 76 98 81.